

**Assemblée générale**

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
20 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la seconde partie* de la 74e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 2 juin 2000, à minuit

Présidente : Mme Wensley (Australie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (*suite*)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (*suite*)

Point 133 de l'ordre du jour : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (*suite*)

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (*suite*)

Point 141 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (*suite*)

* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance tenue le vendredi 2 juin à 15 heures figure dans le document A/C.5/54/SR.74.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Point 142 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Point 143 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*)

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (*suite*)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (*suite*)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (*suite*)

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (*suite*)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (*suite*)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*)

Point 172 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*)

Point 151 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

c) Reclassement de l'Afrique du Sud dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 166 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (*suite*)

Point 173 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Timor oriental (*suite*)

Point 175 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (*suite*)

Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Le Sommet du Millénaire

Point 151 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Point 118 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Divers

Clôture de la seconde partie de la reprise de la cinquante-quatrième session de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale

La séance est reprise à minuit.

Point 132 de l'ordre du jour : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (suite)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (suite) (A/C.5/54/L.75)

Projet de décision A/C.5/54/L.75

1. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur le projet de décision A/C.5/54/L.75 concernant les pertes matérielles subies par l'Organisation des Nations Unies dans ses opérations de maintien de la paix, qui a été présenté en son nom lors d'une séance antérieure.

2. *Le projet de décision A/C.5/54/L.75 est adopté.*

Point 133 de l'ordre du jour : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (suite) (A/C.5/54/L.61)

Projet de résolution A/C.5/54/L.61

3. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.61 est adopté.*

Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (suite) (A/C.5/54/L.62)

Projet de résolution A/C.5/54/L.62

4. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.62 est adopté.*

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (suite) (A/C.5/54/L.63)

Projet de résolution A/C.5/54/L.63

5. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.63 est adopté.*

Point 141 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (suite) (A/C.5/54/L.64)

Projet de résolution A/C.5/54/L.64

6. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.64 est adopté.*

Point 142 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite) (A/C.5/54/L.85)

Projet de résolution A/C.5/54/L.85

7. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.85 est adopté.*

Point 143 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (suite) (A/C.5/54/L.73)

Projet de résolution A/C.5/54/L.73

8. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.73 est adopté.*

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (suite) (A/C.5/54/L.65)

Projet de résolution A/C.5/54/L.65

9. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.65 est adopté.*

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (suite) (A/C.5/54/L.66)

Projet de résolution A/C.5/54/L.66

10. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.66 est adopté.*

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (*suite*) (A/C.5/54/L.67)

Projet de résolution A/C.5/54/L.67

11. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.67 est adopté.*

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (*suite*) (A/C.5/54/L.70)

Projet de résolution A/C.5/54/L.70

12. **M. Ahounou** (Côte d'Ivoire) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.70 sur le financement de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, qu'il a soumis au nom de la Présidente à l'issue de consultations officielles.

13. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.70 est adopté.*

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (*suite*) (A/C.5/54/L.74)

Projet de résolution A/C.5/54/L.74

14. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.74 est adopté.*

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*)

Point 172 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*) (A/C.5/54/L.68)

Projet de résolution A/C.5/54/L.68

15. **M. Park Hae-yun** (République de Corée) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.68 sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone et le financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, qui a été présenté par la Présidente à l'issue de consultations officielles.

16. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.68 est adopté.*

Point 151 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*) (A/C.5/54/L.71)

Projet de résolution A/C.5/54/L.71

17. **M. Crom** (Pays-Bas) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.71 sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui a été soumis par la Présidente à l'issue de consultations officielles.

18. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.71 est adopté.*

Projet de résolution A/C.5/54/L.87

19. **M. Crom** (Pays-Bas) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.87 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui a été soumis par la Présidente à l'issue de consultations officielles.

20. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) signale une erreur de traduction au paragraphe 8 de la version arabe du projet de texte et le fait que le paragraphe 10 figure toujours entre crochets dans cette version.

21. **Mme Buergo Rodriguez** (Cuba) fait observer que le premier mot du paragraphe 8, dans la version espagnole du projet de texte, devrait être « Nota » plutôt que « Toma ».

22. La délégation cubaine souhaite à nouveau exprimer ses inquiétudes devant le fait que la procédure appropriée n'a pas été suivie pour soumettre le concept du dispositif de déploiement rapide des Nations Unies à la Cinquième Commission. Le concept devrait tout d'abord avoir été étudié par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. L'intervenante souhaite également appeler l'attention de la Commission sur le paragraphe 9, dans lequel le Secrétaire général est prié de tenir compte du mandat des comités compétents avant de demander des ressources humaines ou financières quelles qu'elles soient.

23. **La Présidente** déclare que les modifications rédactionnelles nécessaires seront apportées aux textes arabe et espagnol.

24. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.87 est adopté.*

Répartition du financement du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et montants devant être répartis au titre de chaque mission de maintien de la paix (A/C.5/54/63).

25. **La Présidente** signale à l'attention de la Commission le document A/C.5/54/63 sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Les montants devant être répartis au titre de chaque mission de maintien de la paix, y compris la contribution de chaque mission au compte d'appui et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sont présentés dans le tableau annexé à ce document. Un rectificatif sera publié sous peu pour corriger une légère erreur d'impression dans l'un des tableaux. Elle croit comprendre que la Commission souhaite prendre note des renseignements fournis.

26. *Il en est ainsi décidé.*

c) Reclassement de l'Afrique du Sud dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale (suite) (A/C.5/54/L.72)

Projet de décision A/C.5/54/L.72

27. **La Présidente** présente le projet de décision A/C.5/54/L.72, intitulé « Reclassement de l'Afrique du Sud dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 », qu'elle a soumis à l'issue de consultations officieuses.

28. *Le projet de décision A/C.5/54/L.72 est adopté.*

Point 166 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (suite) (A/C.5/54/L.77)

Projet de résolution A/C.5/54/L.77

29. **M. Darwish** (Égypte), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/54/L.77, intitulé « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses.

30. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.77 est adopté.*

Point 173 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Timor oriental (suite) (A/C.5/54/L.78)

Projet de résolution A/C.5/54/L.78

31. **M. Darwish** (Égypte), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/54/L.78, intitulé « Financement de l'administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental », qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses.

32. *Le projet de résolution A.C.5/54/L.78 est adopté.*

Point 175 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (suite) (A/C.5/54/L.79)

Projet de résolution A/C.5/54/L.79

33. **M. Mirmohammad** (République islamique d'Iran) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.79 sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qu'il a soumis au nom de la Présidente à l'issue de consultations officieuses.

34. **M. Ramos** (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne pour expliquer sa position avant la décision, déclare que, malgré les solides réserves qu'elle a au sujet des paragraphes 1 et 2, sa délégation se ralliera au consensus en raison de l'urgence de la tâche entreprise. Les paragraphes 1 et 2 ne se retrouvent dans aucune autre résolution ou décision de même nature. En vérité, des considérations opérationnelles concernant le maintien de la paix et le déploiement de personnel militaire ne devraient pas figurer dans des résolutions telles que celles dont la Commission est saisie. La Commission devrait éviter d'agir de la sorte à l'avenir.

35. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.79 est adopté.*

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (suite) (A/C.5/54/L.82 et L.86)

Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Projet de résolution A/C.5/54/L.86

36. **Mme Buergo Rodriguez** (Cuba), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.5/54/L.86, intitulé « Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », qu'elle a soumis précédemment à l'issue de consultations officielles.

37. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.86 est adopté.*

Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Projet de résolution A/C.5/54/L.82

38. **M. Kwok** (Singapour), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.82 intitulé « Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », fait observer que, dans la version anglaise du paragraphe 2 de la section A du projet de résolution, il conviendrait de supprimer le terme « and » après les mots « trust fund ».

39. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.82, tel que modifié oralement, est adopté.*

40. **Mme Buergo Rodriguez** (Cuba) déclare que sa délégation regrette qu'il n'ait pas été possible de trouver une formule pour financer toutes les réunions souhaitées. Cette délégation s'inquiète d'une situation dans laquelle les procédures budgétaires établies pour de nouvelles activités ne sont pas observées, ce qui nuit à la mise en œuvre et à la qualité de ces activités.

41. **M. Fujii** (Japon) estime que la Commission devrait essayer de trouver les ressources nécessaires dans le budget ordinaire et les contributions volontaires.

Le Sommet du Millénaire

42. **M. Halbwachs** (Contrôleur), répondant à une demande de renseignements sur le coût des dispositions

prises en vue du Sommet du Millénaire, indique que les hypothèses sur lesquelles repose la résolution 54/254 de l'Assemblée générale ont été revues après plus ample examen. La salle du Conseil économique et social ne sera pas remaniée pour la circonstance et il n'y aura pas de tente érigée pour les médias. Afin de recevoir les délégations et les médias, il a été décidé que le déménagement des archives n'interviendrait qu'après ce Sommet. Les contributions volontaires couvriront les dépenses afférentes aux activités d'information envisagées. Ainsi donc, les besoins complémentaires en vue du Sommet ne devraient pas dépasser un million de dollars. S'il était décidé de ne pas couvrir la table ronde, les dépenses s'élèveraient à environ 850 000 dollars.

43. **La Présidente** invite la Commission à prendre note des renseignements fournis par le Contrôleur.

44. *Il en est ainsi décidé.*

Point 151 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite) (A/C.5/54/L.92)

Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents

Projet de résolution A/C.5/54/L.92

45. **Mme Buergo Rodriguez** (Cuba), Vice-Présidente, présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.92 intitulé « Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents », déclare que les consultations officielles sur le projet de résolution n'ont pas débouché sur un consensus. Elle demande donc qu'un examen plus poussé de la question soit renvoyé au début de la partie principale de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

46. **M. Chandra** (Inde) dit avoir cru comprendre que la question serait examinée suffisamment tôt pendant la cinquante-cinquième session pour qu'une décision puisse être prise avant que le Groupe de travail de la phase V ne termine ses travaux.

47. **La Présidente** croit comprendre que la Commission souhaite renvoyer l'examen de la question à la

partie principale de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

48. *Il en est ainsi décidé.*

Point 118 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
(suite) (A/C.5/54/L.93)

Projet de décision A/C.5/54/L.93

49. *Le projet de décision A/C.5/54/L.93 est adopté.*

Point 124 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(suite) (A/C.5/54/L.83)

50. **Mme Buergo Rodriguez** (Cuba), Vice-Présidente, rendant compte des résultats des consultations officieuses, indique que, malheureusement, aucun accord ne s'est fait concernant la lettre adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président du Comité des conférences.

51. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda) dit que sa délégation soumet le texte du projet de résolution A/C.5/54/L.83 au nom du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie. En raison de la règle des 24 heures, il ne sera peut-être pas possible de prendre une décision au sujet du projet de texte à la présente séance. Il propose donc de soumettre le texte directement à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine en séance plénière.

52. **M. Halbwachs** (Contrôleur) fait observer que, s'agissant des incidences budgétaires du paragraphe 2 du projet de résolution, la prise en charge des dépenses d'un représentant de chacun des États Membres du Comité constituerait une exception aux dispositions généralement appliquées aux déplacements et irait à l'encontre des principes énoncés dans la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, adoptée en 1962. Cela nécessiterait aussi des fonds supplémentaires pouvant atteindre 152 000 dollars.

53. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) déclare que, étant donné que le projet de résolution a des incidences sur le budget-programme, il croit comprendre que ce projet devra être examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant de pouvoir être examiné en séance plénière.

54. **M. Halbwachs** (Contrôleur) confirme que, aux termes de l'article 153 du Règlement intérieur de

l'Assemblée générale, aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général et d'un rapport de la Cinquième Commission.

55. **La Présidente**, constatant l'impossibilité de soumettre le projet de résolution directement à l'Assemblée générale, croit comprendre que la Commission souhaite renvoyer son examen à plus tard, en attendant la publication d'une prévision des dépenses budgétaires et du rapport correspondant du Comité consultatif.

56. *Il en est ainsi décidé.*

57. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) indique que sa délégation regrette qu'il n'ait pas été possible d'adopter le projet de résolution, car il ne reste que très peu de temps avant la session du Comité des conférences. Cette délégation est déçue que le Comité n'ait pas respecté la résolution 54/248 de l'Assemblée générale. Cette délégation espère obtenir prochainement les réponses aux questions qu'elle a soulevées à ce sujet.

Divers

58. **M. Medina** (Maroc) dit que sa délégation a soulevé des objections à la manière sélective dont la circulaire d'information ST/IC/2000/33 concernant le concours de recrutement d'un coordonnateur des cours d'arabe (2000) a été rédigée, ce qui aurait eu pour effet d'exercer une discrimination à l'encontre des candidats ne connaissant pas suffisamment l'anglais. Sa délégation a donc soumis un projet de résolution sur la question et a par la suite été informée que le Secrétariat avait entrepris de publier une version révisée des conditions exigées afin d'y inclure une bonne connaissance de l'anglais ou du français. Le Maroc a par la suite retiré son projet de résolution.

Clôture de la seconde partie de la reprise de la cinquante-quatrième session de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale

59. À l'issue d'un échange de politesses auquel participent **M. Ramos** (Portugal), parlant au nom du Groupe de l'Europe occidentale et autres États, et **M. Hassan** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **la Présidente** prononce la clôture des travaux de la Cinquième Commission pendant la se-

conde partie de la reprise de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 50.